



AVIS PUBLIC

Promulgation du règlement n° 1076

Avis public est donné par la soussignée, greffière adjointe de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines :

QUE le règlement numéro 1076 pourvoyant à l'appropriation d'une somme de 95 500 \$, par émission d'obligations, pour couvrir les frais de refinancement de divers règlements d'emprunts de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, échéant au cours de l'exercice financier 2025 a été adopté par le Conseil municipal le 13 décembre 2024.

Le règlement numéro 1076 a été déposé au Service du greffe de la Municipalité et toute personne intéressée à le consulter peut en faire la demande par courriel à l'adresse suivante : greffe@villesadp.ca ou par téléphone au (450) 478-0211, poste 2048.

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Sainte-Anne-des-Plaines, ce 7^e jour de janvier 2025.

Marie-Eve Charron

Marie-Eve Charron, technicienne juridique
Greffière adjointe